
UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

ÉCOLE DE
CRIMINOLOGIE

Secteur des sciences sociales et
psychologie

CRI-3415

Mesures pénales communautaires

3 crédits

Préalable : Aucun

Session : Hiver 2012

Mardi 13h à 16h

Chargée de cours : Josée Rioux

Local : B-4325

Téléphone : (418) 407-9050

Courriel : rimas@rimas.qc.ca

1. Objectifs du cours

Permettre aux étudiantEs d'acquérir une bonne connaissance des mesures pénales communautaires (buts, critères d'application, modalités d'exécution), de leur place et rôle dans le système pénal canadien et québécois ainsi que du travail du criminologue dans le cadre de ces mesures.

2. Méthode pédagogique

L'acquisition des connaissances se fera à partir d'exposés théoriques magistraux chaque semaine, exposés complétés par des lectures obligatoires. La contribution de conférenciers invités permettra l'apport d'une diversité de points de vue. Par ailleurs, la deuxième partie du cours sera mise à profit pour des présentations et des discussions de diverses mesures pénales et communautaires par les étudiants.

3. Évaluations

Examen	35%
Travail équipe	30%
Oral	20%
Réflexion	15%

Détail des évaluations

❖ Examen

Ensemble de questions de connaissance à moyen développement portant sur les cours et les lectures obligatoires.

Il aura lieu le 21 février 2012.

❖ Travail par équipe de 3 ou 4 personnes

Écrit - remise le 3 avril 2012

Présentation en classe

❖ Commentaire/réflexion individuel sur le contenu des présentations faites en classe.

Remise le jour de chaque présentation.

4. Calendrier

Cours 1. Mardi 10 janvier 2012

Présentation du syllabus. Introduction générale aux mesures pénales communautaires. Définition, philosophie, objectifs et débats. L'institutionnel et le communautaires : des plus et des moins

La naissance et la construction d'une affaire pénale

Lecture :

Cousineau, M.-M. (1996) «De la naissance d'une affaire pénale», Montréal : La revue du GRAPP, vol.1 (1), p. 1-17.

Cours 2. Mardi 17 janvier 2012

Historique des mesures pénales communautaires

Lectures :

Landreville P. (2007). *Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada : du réformisme au populisme*. *Criminologie*, vol.40(2), pp67-87

Lalande P. (2007). « Des solutions de rechange à l'incarcération : pour un peu plus de modération, d'équité et d'humanité ». *Criminologie*, vol.40(2), pp. 19-51

Cours 3. Mardi 24 janvier 2012

Processus pénal. Les sentences dans la communauté.

Lectures :

Dufour, I. ; Brassard, R. ; Guay, J-P. (2009). *Sursis, récidive et réinsertion sociale : un équilibre précaire*. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*. Vol. 51(3), pp. 303-327

Quirion, B. ; Vacheret, M. (2010). *Les mesures pénales pour adultes*. *Criminologie empirique au Québec*. Montréal : PUM édition Sous presse.

Cours 4. Mardi 31 janvier 2012

Processus pénal. Les libérations conditionnelles

Lectures :

Vacheret, M ; Cousineau, M.M. (2003). *Quelques éléments de compréhension des libérations d'office réussies*. *Revue Canadienne de Criminologie et de justice pénale*. 45(1), pp. 99-124

Trudeau, J.M. (2005). *Évaluation des risques et processus décisionnel en matière de libération conditionnelle au Canada*. *Criminalité Justice et Sanction*, volume 7. Pp. 71-89

Cours 5. Mardi 7 février 2012

Rôle du criminologue : suivi et prise de décision, éclairage à la Cour, évaluations, plan d'intervention.

Lecture :

Lalande, P. (1990). *Comment devient-on réaliste ? Une étude sur la trajectoire mentale des agents de probation*. *Déviance et société*, vol.14(1), pp. 17-38.

Cours 6. Mardi 14 février 2012

Cible de l'intervention et modèle privilégié.

Lecture :

Vacheret, Dozois, Lemire (1998) « le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie » *Déviance et société*, vol.22 (1), pp. 37-50.

Mardi 21 février 2012

EXAMEN INTRA

Mardi 28 février 2012

Présentations des étudiants (4 équipes)

Mardi 6 mars 2012

Relâche

Mardi 13 mars 2012

Présentations des étudiants (4 équipes)

Mardi 20 mars 2012

Présentations des étudiants (4 ou 5 équipes)

Mardi 27 mars 2012

Présentations des étudiants (4 ou 5 équipes)

Mardi 3 avril 2012

Table ronde

Conclusion, réflexion générale sur la place et les enjeux des mesures pénales communautaires.
Débats.

Remise des travaux écrits

☞ Travail ☞

Il s'agit de connaître et de présenter une mesure *pénale ou communautaire* particulière.

Le travail se fait par équipe de trois ou quatre personnes. La mesure qui fait l'objet du travail est imposée de manière aléatoire dès le deuxième cours. Les semaines qui suivent sont mises à profit pour dresser un portrait de la mesure : historique, objectifs, mode de fonctionnement, personnel (en précisant la place qu'y occupent ou que pourraient y occuper les criminologues), clientèle, activités. Les renseignements sont puisés dans les écrits (rapports annuels, bilans, publicité, ...) et auprès des dirigeants ou du personnel ou encore, pourquoi pas, de la clientèle de la ressource. Les étudiants sont invités à rencontrer leurs vis-à-vis sur le terrain (intervenants ou professionnels selon le cas) et à leur poser ces questions. Ils font ensuite une synthèse des opinions récoltées. Le travail doit être présenté selon les normes de l'Université de Montréal et avoir un maximum de 15 pages. Les pages supplémentaires ne seront pas considérées.

La mesure est ensuite présentée aux collègues en classe. Quatre semaines sont prévues pour la présentation des résultats de cette première démarche qui vise à prendre connaissance des mesures *pénales* communautaires actuellement en œuvre dans notre société. Une période de 25 minutes est accordée à chaque groupe afin qu'il fasse connaître le fruit de ses recherches. Dix autres minutes sont accordées à ceux qui désirent poser des questions concernant la mesure.

Politique sur les absences lors des examens (règlement des études de 1er cycle)

L'étudiant doit motiver par écrit toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent et fournir les pièces justificatives. Dans le cas de force majeure il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou par courriel et fournir les pièces justificatives dans les 5 jours ouvrés suivant l'absence.

Politique sur le plagiat

Le plagiat à l'UdM est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements consultez le site www.integrite.umontreal.ca.

Politique sur la remise des travaux

Les fautes d'orthographe entraîneront une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note. Le retard dans la remise du travail sera sanctionné à raison de 10% par jour de retard jusqu'à concurrence de 5 jours (les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours), après quoi le travail sera refusé. 2